

**DESCRIPTION D'UN BIEN FIGURANT SUR LA LISTE INDICATIVE DE
LA BELGIQUE : LES SITES MINIERS MAJEURS DE WALLONIE**

ETAT PARTIE : Belgique

Formulaire préparé par : Service Public de Wallonie

Nom : Département du Patrimoine

Courriel : pierre.paquet@spw.wallonie.be

Adresse : Rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 JAMBES

Fax : +32 (0)81 33 24 01

Institution : Département du Patrimoine

Téléphone : + 32 (0)81 33 21 81

Nom du bien : Les sites miniers majeurs de Wallonie

Etat fédéral, Région ou Communauté : Belgique, Provinces de Hainaut et de Liège

Latitude et longitude, ou coordonnées UTM :

Grand-Hornu	50° 26' 07" N	3° 50' 18" E
Bois-du-Luc	50° 28' 17" N	4° 8' 58" E
Bois du Cazier	50° 22' 40" N	4° 26' 27" E
Blegny-Mine	50° 41' 10" N	5° 43' 21" E

DESCRIPTION :

Les quatre sites qui composent la série s'étendent le long d'une bande de 170 km de long et de 3 à 15 km de large qui traverse la Belgique d'ouest en est. Le bassin houiller wallon est l'un des plus anciens et les plus emblématiques de la révolution industrielle sur le continent européen. Bien que la région wallonne compte des centaines de charbonnages, la plupart ont perdu leurs infrastructures alors que l'intégrité des quatre composantes de ce site est restée élevée. Les sites du Grand-Hornu, de Bois-du-Luc, de Bois du Cazier et de Blegny-Mine représentent les lieux les mieux conservés de l'exploitation charbonnière en Belgique, du début du 19^{ème} siècle à la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

Les quatre biens comprennent de nombreux vestiges techniques et industriels, tant de l'exploitation charbonnière en surface que dans le sous-sol, de l'architecture industrielle associée aux mines, de l'habitat ouvrier, de l'urbanisme des villes minières et des valeurs sociales et humaines de leur histoire.

Chaque site illustre de manière exemplaire cette histoire industrielle et son passé.

Le Grand-Hornu est le plus ancien, il est l'œuvre d'un seul homme, Henri De Gorge. Il construit un vaste ensemble regroupant site d'exploitation et cité ouvrière. Pour réaliser son œuvre, il fait appel à l'architecte Bruno Renard qui met en oeuvre les théories hygiénistes pour concevoir un habitat de qualité et s'inspire architecturalement de grands exemples comme les salines royales d'Arc et Senan. Le site témoigne de l'audace et de l'inventivité des capitaines de l'industrie qui feront de la Belgique la deuxième puissance économique du monde

Bois-du-Luc est un exemple remarquable de village ouvrier. Le site témoigne d'un paternalisme qui vise à encadrer la vie sociale de l'ouvrier et de sa famille depuis la naissance jusqu'à la mort. L'objectif est sans doute le bien être mais aussi le contrôle des travailleurs. Partie industrielle et cité ouvrière se font face. Au fil du temps, celle-ci évoluera en véritable village avec des écoles, une église, une salle des fêtes, un hopital, une boucherie, une brasserie, etc

Le Bois du Cazier est à la fois un lieu de mémoire et un site dédié à l'immigration ouvrière. Le 8 août 1956, un grave accident survient dans les galeries provoquant la mort de 262 mineurs représentant 12 nationalités différentes. Les efforts pour sauver les survivants et ensuite pour retrouver les corps seront retransmis à travers toute l'Europe par la télévision naissante. Ce drame attire l'attention sur les conditions de travail des mineurs mais également sur les conditions de vie de ces travailleurs immigrés et de leur famille. Le souvenir de la catastrophe est toujours bien vivant et des commémorations sont organisées chaque année à la date anniversaire.

Blegny-Mine a été le dernier site à fermer : il n'a pas connu le démantèlement et a rapidement été ouvert au public. Il constitue un exemple unique du savoir-faire technique depuis le 19^{ème} siècle (puits Marie) jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle (puits n°1, triage-lavoir). Il témoigne également des conditions de travail des mineurs et la découverte du parcours dans les galeries en compagnie d'un ancien mineur est une expérience unique.

AUTRES ELEMENTS :

Bien repris au Patrimoine mondial (date): oui

Adoption: 36^{ième} Session, Saint Petersburg, juin-juillet 2012.

Critères : C (ii), (iv)

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de l'UNESCO via le lien:

<http://whc.unesco.org/fr/list/1344/documents/>

Votre pays a-t-il mis en œuvre, conformément au Chapitre 4 du Deuxième Protocole à la Convention de 1954 relative à la protection des biens culturels en cas de conflit armé, les mesures nécessaires aux fins d'incriminer les infractions au Deuxième Protocole, de prévoir des peines adéquates à celles-ci et d'établir sa compétence au regard de ces infractions ? OUI¹

¹ Loi du 5 août 2003 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire (insertion dans le Code pénal des articles 136^{quater}, §1^{er}, al. 1^{er}, 13°, 136^{quater}, §1^{er}, al. 1^{er}, 34°, et 136^{quater}, §3) qui a de plus a intégralement adapté le droit pénal belge aux incriminations incluses dans le Statut de la Cour pénale internationale.

Annexes :

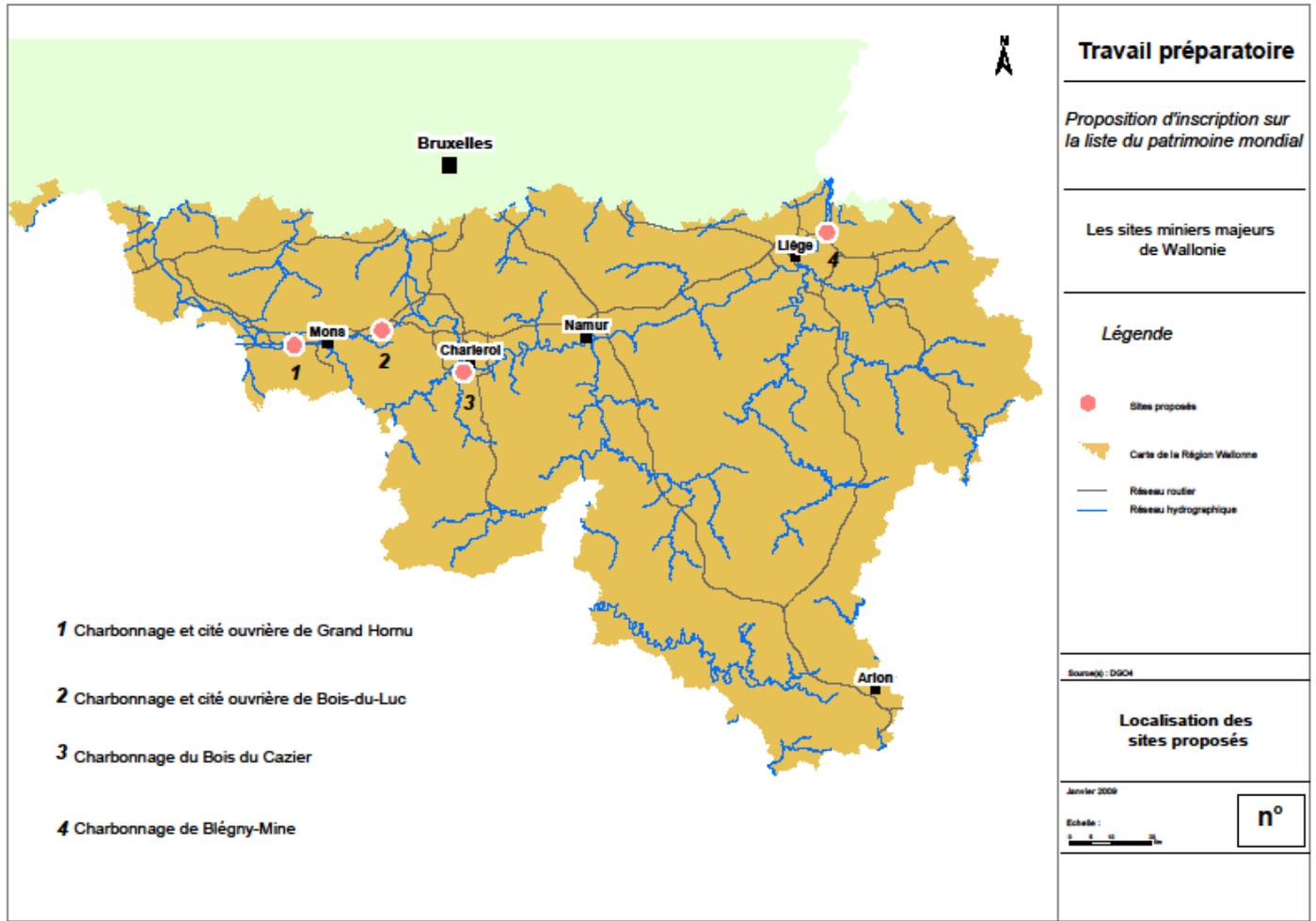


Figure 1 : Carte de localisation des sites miniers majeurs de Wallonie



Figure 2 : Grand Hornu : la cité ouvrière (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 3 : Grand Hornu : Entrée des anciens bâtiments industriels (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 4 : Bois-du-Luc : Vue aérienne du site : les bâtiments industriels et la cité minière (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 5 : Bois-du-Luc : entrée de la cour des ateliers (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 6 : Bois du Cazier : vue générale du site (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 7 : Bois du Cazier : le chevalement et un terril (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 8 : Blegny-Mine : le triage-lavoir, la recette, et la tour d'extraction du puits n°1 (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)



Figure 9 : Blegny-Mine : galerie accessible au public (Photo G. Focant/SPW/Patrimoine)